

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION AU TABLEAU.

Praticien en première inscription.
(Tout exercice avant l'inscription est illégal)
Article L.4322-2 du code de la santé publique.

- 1- Curriculum Vitae, ci-joint ;
- 2- Un extrait n°2 du casier judiciaire (voir bas de page 4 du curriculum vitae) ;
- 3- Photocopie du diplôme recto verso (accompagnée, le cas échéant, d'une traduction faite par un traducteur agréé) ;
- 4- Deux photographies d'identité (édition d'une carte professionnelle établie par le Conseil National qui vous sera adressée ultérieurement) indiquez votre nom au verso des photos ;
- 5- Une déclaration sur l'honneur certifiant que vous n'avez jamais été inscrit au Tableau de l'Ordre ;
- 6- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur votre inscription au Tableau n'est en cours à votre rencontre (remplir le document joint) ;
- 7- Une déclaration sur l'honneur certifiant que vous n'êtes actuellement tenu par aucune clause d'interdiction d'exercer découlant d'un précédent contrat ou toutes précisions sur la clause d'interdiction d'exercer encore en vigueur : durée et rayon (avec les indications précises de son point de départ : date et ville) (remplir document joint) ;
- 8- Une attestation de paiement de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'année en cours ;
- 9- Photocopie recto verso de la carte d'identité ou photocopie du passeport
- 10- Un extrait d'acte de naissance avec filiation (la demande peut-être faite par Internet sur le site <https://www.acte-etat-civil.fr>)

- Pour un naturalisé : adressez en plus la photocopie de l'ampliation du décret de naturalisation :

Pour un étranger autorisé à exercer en France (Y COMPRIS l'UE) :

- a. Extrait d'acte de naissance,
- b. Certificat de nationalité,
- c. Extrait de casier judiciaire ou document équivalent datant de moins de trois mois,
- d. Le cas échéant, autorisation ministérielle d'exercice en France ;

Un certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit ou enregistré ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré *ou à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un État membre de l'UE ;*

11-Deux exemplaires des contrats en cours (Remplacement, collaboration, et salariat);

Et :

- A. En cas de création d'un cabinet ;
 - a) une pièce justificative de la jouissance du local (attestation de propriété ou photocopie du bail) ;
 - b) une pièce justificative de la jouissance du matériel (photocopie de la facture par exemple) ;
- B. En cas de reprise d'un cabinet ;
 - a) acte de cession ;
 - b) justificatif de la jouissance du local (cession du droit au bail, nouveau bail ...) ;
- C. En cas de constitution d'une société ;
 - a) les statuts ;
 - b) le règlement intérieur (s'il existe) ou (pour une S.C.M.) la liste limitative des dépenses communes avec clé de répartition ;
 - c) selon le cas, les pièces demandées en A ou en B (pour une S.E.L., c'est la société qui doit être titulaire du bail et du matériel) ;

Pour les S.E.L., outre les pièces ci-dessus :

- 1°. Une attestation du greffier du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance statuant commercialement du lieu du siège social, constatant le dépôt au greffe de la demande et des pièces nécessaires à l'immatriculation ultérieure de la société au registre du commerce et des sociétés ;
- 2°. Une attestation des associés indiquant :
 - La nature et l'évaluation distincte de chacun des apports effectués par les associés ;
 - Le montant du capital social, le nombre, le montant nominal et la répartition des parts sociales ou actions représentatives de ce capital ;
 - L'affirmation de la libération totale ou partielle, suivant le cas, des apports concourant à la formation du capital social ;

D. En cas d'intégration dans une société ;

- a -. Procès-verbal d'assemblée générale vous agréant comme nouvel associé ;**
- b -. Acte de cession de parts de société (ou justificatif de l'augmentation du capital social) ;**
- c -. Acte de cession du cabinet ou, selon le cas, acte de présentation en qualité d'associé (par exemple) ;**
- d -. En cas de modification des statuts, soit un procès verbal d'assemblée générale modifiant les statuts (nouvelle répartition des parts, nouvelle dénomination de la société etc....), soit les statuts mis à jour ;**
- e -. Agrément au règlement intérieur s'il existe ou, le cas échéant, nouveau règlement intérieur ou (pour la S.C.M.), nouvelle liste des dépenses communes avec la clé de répartition, les statuts de la S.C.M. (si aucun Pédicure-Podologue n'était membre) ;**
- f -. Tous autres actes pouvant être intervenus ;**

- Pour un exercice en SCM et SEL :

Extrait Kbis du registre du commerce et des sociétés constatant l'immatriculation de la société.

- Pour une société en participation :

Sa constitution est soumise à une mesure de publicité insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales de chacun des lieux d'exercice.

Praticien en transfert de dossier.

Toutes les pièces énumérées à l'exception de la déclaration visée au « 5 ».

Dès réception, le Conseil Régional vous adressera un « récépissé de demande d'inscription » à joindre à votre demande de radiation du Tableau de l'Ordre de la précédente Région d'exercice.

Note importante en cas de création.

Si vous vous installez dans un immeuble en copropriété, ne pas omettre de vérifier :

- Si l'exercice d'une profession libérale est autorisé ;
- Si l'apposition d'une plaque n'est pas interdite (*voir notamment avec le syndic de copropriété*) ;
- Si le cabinet est accessible aux handicapés ; Vous voudrez bien nous le préciser.

Si vous vous installez dans un local qui était à usage d'habitation ne pas omettre de demander un changement d'affectation (art. L 631-7 et L 651-2 du code de la construction et de l'habitation) à la direction départementale de l'équipement.

Vous voudrez bien joindre le justificatif.